

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille
Siège Administratif :
Centre Norbert Ségard
12 Avenue Industrielle
B.P. 44
59520 MARQUETTE LEZ LILLE

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE
« ALLIANCE NORD OUEST »**

L'an deux mille huit, le vingt-six juin, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. Alliance Nord-Ouest s'est réuni à son siège, l'Hôtel de Ville de Saint-André-Lez-Lille, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance, conformément à la Loi.

Membres titulaires :

DELEBARRE Jean, BEADES Miguel, VANGOETHEN Cédric, DAUBRESSE Marc - Philippe, COUSIN Yvon, CAUDRON Christophe, ASTRUC Brigitte, MAIFFRET Christine, BRIFFAUT Jean-Jacques, KRIEGER Christiane, MUSMEAUX Roseline, SAVARY Thérèse, JANSSENS Daniel, SAS Michel, PENNEQUIN Pierre, GILLON Martine, HENNO Olivier, EURIN Jean-Pierre, DELAPLACE Rudy, GREGOIRE Francis, COURION Marlène, LOOSVELT Michel, LEFEBVRE Roger, DELAHAYE Michel, HALLYNCK Rose-Marie.

Membres suppléants avec Voix Délibératives :

LUCOT Lise, KYNDT Annie, MAILLIET Marie-Gérard, ACHOURI Ali, DIERS Antoine, KOTCHINE Karine, VIGNAIS Elisabeth, BOUCAUT Daniel, CALAIS Philippe, DUBREUCQ André, CROSETTA Evelyne, PLOUY Jean-Marie, WAUQUIER André.

Membres titulaires absents, excusés :

PLATTEAU Thierry, DEPLANQUE Jean-Michel, DEPRICK Carole, REYNAERT Claude, MAZEREEUW Alain, VARINGOT Daniel, SOMAIN Véronique, HOUSSIN Jacques, DUTRIAUX Thérèse, MIELKE Eric, LAHOUSTE Pascale, PROVO Bernard, SOMON Nadine, LECLERCQ Bernard.

Secrétaires de séance : Mademoiselle COURION.

Convocation aux membres du Comité Syndical et affichage le 19 juin 2008

Nombre de membres en exercice : 39

Publiée le : 4 juillet 2008

Marc-Philippe DAUBRESSE

Bonjour à tous, pour commencer cette séance je vous propose de prendre comme secrétaire de séance Mademoiselle COURION et je vais lui demander de faire l'appel.

Marlène COURION fait l'appel.

Marc-Philippe DAUBRESSE

L'ordre du jour nous invite à nous prononcer sur le compte administratif 2007 du SIVOM et de l'EHPAD, ce qui fait l'objet du premier rapport.

Je vais céder la parole à Michel LOOSVELT qui va nous présenter le compte administratif du budget principal puisque Bernard PROVO est excusé.

Michel LOOSVELT

Merci, Monsieur le Président.

En section de fonctionnement, le total des dépenses s'élève à 1 243 904.19 euros et le total des recettes à 1 290 654.04 euros soit un résultat de l'exercice qui présente un excédent de 46 749.85 euros. En 2006, le résultat cumulé était excédentaire de 563 673.36 euros. Au 31 décembre 2007, le résultat cumulé de clôture s'élève donc à 610 423.21 euros.

En section d'investissement, le total des dépenses a été de 197 296.17 euros pour un total de recettes de 299 321.60 euros soit un résultat d'investissement de 102 025.43 euros. En reprenant le résultat 2006 qui était de 178 934.53 euros, le résultat cumulé au 31 décembre 2007 s'élève à 280 959.96 euros.

Si l'on analyse le compte administratif, je vous propose pour cela de prendre les pages 5 et 6 de votre document, nous retrouvons les chiffres précédemment énoncés.

Pour la section de fonctionnement, les dépenses 2007 ont été totalisées à 1 243 904.19 euros et les recettes à 1 290 654.04 euros.

Les dépenses de fonctionnement comprennent les charges à caractère général pour 237 459.11 euros. Sont comptabilisés dans ce chapitre les achats de fournitures ainsi que les dépenses liées à l'entretien et aux services extérieurs.

On retrouve également les charges de personnel pour 260 824.58 euros dont le détail figure aux pages 10/11-1 du compte administratif. Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 656 195.99 euros. Elles comprennent les indemnités et cotisations des élus pour 62 293.34 euros, les subventions aux associations pour 593 902.65 euros, les amortissements des immobilisations pour 36 254.89 euros et les amortissements des fonds de concours à hauteur de 53 169.62 euros.

Les recettes de fonctionnement comprennent les produits des services et du domaine pour 38 792.46 euros, les recettes fiscales pour 911 979 euros, les dotations et participations qui s'élèvent à 333 783.79 euros, les autres produits de gestion courante de 4 452.87 euros, les atténuations de charges pour 133,58 euros et les autres produits exceptionnels pour 1 512.34 euros.

En ce qui concerne la section d'investissement, les dépenses 2007 ont été totalisées à 197 296.17 euros et les recettes à 299 321.60 euros.

Je vous propose ici de prendre la page 7 de votre document. Les dépenses d'investissement comprennent l'achat d'immobilisations incorporelles pour 44 400.36 euros, les subventions d'équipement versées aux organismes publics 122 944.00 euros, l'achat d'immobilisations corporelles pour 29 951.81 euros.

Les recettes d'investissement comprennent la FCTVA pour 4 991.25 euros et l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 204 905.84 euros, l'amortissement des immobilisations pour 36 254.89 euros et l'amortissement des subventions d'équipement versées pour 53 169.92 euros.

Voilà Monsieur le Président ce que je pouvais dire sur le compte administratif.

Marc-Philippe DAUBRESSE

Merci beaucoup Monsieur le Vice-président. Je vais céder de nouveau la parole mais cette fois à Jean DELEBARRE qui va nous présenter le compte administratif de l'EHPAD.

Jean DELEBARRE

Je vous propose d'examiner brièvement le compte administratif de la résidence Georges DELFOSSE et de prendre votre document page 5.

Pour les dépenses de la section de fonctionnement, le compte « achats », compte 60, laisse apparaître un résultat en dépenses réalisées s'élevant à 154 773,44 euros pour un montant prévu de 173 232,09 euros. L'essentiel de la baisse des dépenses est lié à une diminution des dépenses aux comptes eau et assainissement et électricité.

Au compte 62, autres services extérieurs, on notera un équilibre relativement homogène entre les sommes budgétées et les dépenses réalisées excepté pour le compte 6282 qui correspond aux prestations alimentaires à l'extérieur.

Pages 6 et 7, le compte 64 concerne les frais de personnel.

En 61, pages 7 et 8, il s'agit des dépenses afférentes à la structure, notamment le loyer, les contrats d'entretien et de maintenance, les assurances ainsi que les abonnements aux diverses revues professionnelles.

En 63, page 8, les comptes impôts et taxes prennent en charge les taxes liées aux ordures ménagères et les droits SACEM.

En 654, nous remarquons des annulations de titres pour créances irrecevables.

En 67, page 8 toujours, les titres annulés sur exercices antérieurs sont constitués essentiellement des annulations liées au rappel de dépendance 2002, ainsi que les annulations après acceptation à l'aide sociale.

Enfin, en 68, il s'agit de la dotation aux amortissements et aux provisions pour risques et charges d'exploitation.

Nous avons donc un compte administratif qui laisse apparaître en page 9 un total des dépenses réalisées qui s'élève à 3 196 095.36 euros.

Pour ce qui est des recettes de fonctionnement, page 11, outre les produits de la tarification, elles sont accrues, en 76, du montant du loyer de l'ASAD, en 7085, page 10 de produits liés à la facturation téléphonique au prestataire restauration et, en 6419 et 6429, de remboursements sur rémunérations du personnel médical ou non médical.

Soit un compte administratif qui laisse apparaître en page 11 un total de recettes réalisées qui s'élève à 3 195 721.34 euros.

Nous remarquons ainsi en page 12 en section d'exploitation et pour les trois sections à savoir Hébergement, Dépendance et Soins un résultat déficitaire de 374,02 euros.

En investissement, page 3, les emplois concernent essentiellement des cautions de loyer remboursées après le départ des résidents ainsi que les dépenses en immobilisations corporelles, notamment pour l'étude de faisabilité pour l'aménagement de la résidence.

Le compte administratif laisse apparaître en page 3 un total des dépenses qui s'élève à 54 788,39 euros.

Pour les ressources, page 4, elles sont essentiellement constituées par les cautions reçues après location, par la provision pour risques et charges et par les amortissements des immobilisations en cours.

Nous constatons ainsi un total des recettes d'investissement de 121 169.34 euros.

J'en ai terminé Monsieur le Président.

Marc-Philippe DAUBRESSE

Merci, avez-vous des questions à ce sujet ? Je vais demander à Olivier HENNO qui était Président du SIVOM lors de l'exercice budgétaire auquel se rapportent ces comptes administratifs de bien vouloir sortir afin que nous puissions procéder au vote.

Cédric VANGOETHEN

Monsieur le Président, je tiens à vous informer que je vais m'abstenir sur les cinq premiers rapports puisque je n'étais pas présent pendant l'exécution du budget de l'exercice 2007 ni lors du vote du budget primitif 2008. C'est juste une question de forme, je ne mets pas en doute la gestion de l'établissement.

Marc-Philippe DAUBRESSE

Très bien, d'autres remarques ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Une abstention, c'est adopté, je vous remercie.

Dans mon empressement, j'ai omis de vous soumettre le compte-rendu du dernier comité syndical. Il n'y a pas d'observations ? C'est donc adopté.

J'aurai également dû vous proposer d'admettre en urgence les deux délibérations que vous avez trouvées sur table. Cela pose-t-il des difficultés ? Non, je vous remercie.

Je vais maintenant mettre directement au vote le rapport n°2 qui concerne les comptes de gestion du SIVOM et de l'EHPAD puisqu'il s'agit de la traduction comptable du compte administratif que nous venons de présenter.

Vous êtes d'accord ? Une abstention, c'est adopté, merci.

Je vais à présent laisser Michel LOOSVELT nous présenter le rapport n°3 qui concerne l'affectation des résultats du budget principal.

Michel LOOSVELT

En fonctionnement, le total des dépenses s'élève à 1 243 904,19 euros et le total des recettes à 1 290 654,04 euros. Le résultat de l'exercice 2007 est donc de 46 749,85 euros. Si l'on reprend les excédents antérieurs, cela fait un résultat cumulé au 31 décembre 2007 de 610 423,21 euros. Le budget fait donc apparaître un excédent de fonctionnement que je vous propose d'affecter au compte R002.

En investissement, le total des dépenses s'élèvent à 197 296,17 euros et le total des recettes à 299 321,60 euros. Le résultat de l'exercice 2007 est donc de 102 025,43 euros. En reprenant les résultats antérieurs, on obtient un résultat cumulé au 31 décembre 2007 de 280 959,96 euros. Le budget fait ainsi apparaître un excédent d'investissement que je vous propose d'affecter au compte R001.

Voilà Monsieur le Président et mes chers collègues ce que je pouvais dire à ce sujet.

Marc-Philippe DAUBRESSE

Merci, nous allons procéder au vote. Pas de problème ? Une abstention, c'est adopté. Je vous remercie.

Jean DELEBARRE va maintenant nous présenter le rapport n°4 relatif à la reprise des résultats du budget annexe.

Jean DELEBARRE

En section de fonctionnement, le résultat de l'exercice 2007 laisse apparaître un déficit de 374,02 euros. Le résultat des exercices antérieurs s'élève à 494 874.96 euros.

Par conséquent, au 31 décembre 2007, le résultat cumulé de la section fonctionnement s'élève à 494 500,94 euros.

En investissement, le résultat de l'exercice 2007 laisse apparaître un excédent de 66 380,95 euros.

Le résultat des exercices antérieurs s'élève à 582 591,54 euros.

Par conséquent, au 31 décembre 2007, le résultat cumulé de la section investissement s'élève à 648 972,49 euros.

Je vous propose de reprendre les résultats et de reporter l'excédent de fonctionnement en R 002 et l'excédent d'investissement en R 001.

Je tiens également à préciser que l'excédent de l'EHPAD ne sera pas de trop, compte tenu du lancement d'une étude relative au projet de réhabilitation du Cantou.

Marc-Philippe DAUBRESSE

Merci. Des remarques ? Des questions ? Une abstention, c'est adopté.

Michel LOOSVELT va à présent nous présenter la décision modificative n°1 du SIVOM qui fait l'objet du rapport n°5.

Michel LOOSVELT

Mes chers confrères, je pense que vous avez tous lu les commentaires qui figuraient dans la note de synthèse jointe à votre convocation. Ainsi, je vais me contenter de citer quelques chiffres.

Il est proposé ici d'augmenter les dépenses de fonctionnement qui étaient prévues dans le budget primitif à 1 255 289 euros de 157 984.35 euros ce qui fait un total de 1 413 273.35 euros et d'élever les recettes de fonctionnement prévues à 1 225 289 euros de 610 423.21 euros pour obtenir un total de 1 867 712.21 euros.

Il est également proposé de hausser les dépenses d'investissement prévues à 240 929.28 euros de 162 200.13 pour faire un total de 403 129.41 euros et d'augmenter les recettes d'investissement prévues à 240 929.28 euros de 162 200.13 euros et arriver à un montant de 403 129.41 euros.

Voilà Monsieur le Président, je propose d'en rester là sous réserve bien sûr d'éventuelles questions.

Marc-Philippe DAUBRESSE

Avez-vous des questions ? Des oppositions ? Une abstention, c'est approuvé merci.

Les rapports n° 6 et 7 sont relatifs à la suppression des postes de conseillers techniques. Une décision de bureau de 1990 avait créé ces postes pour entourer le secrétaire général de l'époque. Cela s'expliquait par le fait que ce secrétaire général venait du secteur de l'animation et avait besoin de support technique. Aujourd'hui, il convient de supprimer ces

postes étant donné que nous avons maintenant une directrice générale des services très compétente.

Pas de question ? Pas d'opposition ? Les deux rapports sont adoptés.

Je vais à nouveau céder la parole à Jean DELEBARRE qui va présenter le rapport n° 8 relatif aux nouveaux tarifs de restauration de la Résidence Georges Delfosse.

Jean DELEBARRE

La Société de restauration détentrice du marché restauration pour l'EHPAD Georges DELFOSSE a effectué une révision de tarifs, selon les indices INSEE et la formule prévue au marché au premier janvier 2008. Il convient de revoir les prix proposés à la vente tels que proposés dans le tableau figurant dans la note de synthèse.

Cependant, je vous propose d'entériner le prix de 5.94 euros pour le personnel du SIVOM et de l'EHPAD, il n'y a en effet pas de raison que les résidents supportent seuls l'augmentation des tarifs et que cela soit répercuté sur le prix de journée. En contrepartie, nous pourrions allouer plus de subvention au Comité des Œuvres Sociales.

Daniel JANSSENS

La subvention est calculée à partir d'un pourcentage appliqué sur les traitements versés. On ne pourra pas augmenter la subvention pour le COS.

Marc-Philippe DAUBRESSE

D'autres remarques ? C'est approuvé, je vous remercie.

Jean DELEBARRE va maintenant présenter les rapports n° 9 et 10.

Jean DELEBARRE

Les tarifs journaliers de la résidence Georges DELFOSSE arrêtés en date du 1^{er} avril 2008 par le Président du Conseil Général du Nord sont les suivants : le tarif journalier hébergement s'élève à 53,69 €, le tarif journalier hébergement pour les personnes de moins de 60 ans à 70,15 € et le tarif journalier dépendance s'élève pour les GIR 1 et 2 à 19,48 €, pour les GIR 3 et 4 à 12,36 € et pour les GIR 5 et 6 à 5,24 €.

Ceux-ci sont révisés annuellement.

Pour mémoire, les tarifs 2007 étaient les suivants : le tarif journalier hébergement était de 54,04 €, le tarif journalier hébergement pour les personnes de moins de 60 ans de 71,77 € et le tarif journalier dépendance s'élevait pour les GIR 1 et 2 à 18,83 €, pour les GIR 3 et 4 à 11,95 € et pour les GIR 5 et 6 à 5,07 €.

La légère diminution du tarif hébergement et les augmentations des divers tarifs dépendance sont directement liées à la renégociation de la convention tripartite en 2007 qui redistribue l'affectation de certains postes directement imputables sur ces deux tarifs, notamment les postes d'agents de service et d'aides-soignants.

Marc-Philippe DAUBRESSE

Pas de remarque ni de question ? C'est adopté, merci.

Jean DELEBARRE

Le rapport n° 10 concerne la tarification de l'hébergement temporaire. Afin de répondre aux situations d'urgences ou afin de soulager les aidants familiaux, la résidence Georges DELFOSE propose de l'hébergement temporaire.

La prestation comprend et de manière forfaitaire l'ensemble des frais liés à l'hébergement, à la dépendance et aux soins.

Je vous propose, d'une part, d'adopter les tarifs suivants : 73,17 € pour les personnes classées en GIR 1 et 2 ; 66,05 € pour les personnes classées en GIR 3 et 4 et 58,93 € pour les personnes classées en GIR 5 et 6.

Et d'autre part, d'inscrire les recettes correspondantes à l'article 7372 du budget 2008 de la résidence.

Je vous rappelle par ailleurs que ces tarifs seront comme chaque année soumis à l'approbation des autorités de tarification dans le cadre du Budget Primitif.

Marc-Philippe DAUBRESSE

Merci beaucoup. Avez-vous des questions ? Des observations ? C'est donc adopté.

Le rapport n° 11 concerne la désignation des membres du bureau du SIVOM. Par délibération, nous avons décidé de la composition du bureau en y associant le maire de Deûlémont. Mais le maire de Deûlémont n'est pas membre du Comité Syndical et ne peut donc pas faire partie des membres du bureau.

Je vous propose donc de le remplacer par Bernard LECLERCQ, en sachant que je continuerais à inviter Monsieur GRIMONPREZ aux réunions de bureau.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté, merci.

Le rapport n° 12 propose une délibération qui peut sembler complexe. Nous vous proposons avec cette délibération de mettre en place un dispositif de convention de formation diplômante afin d'encourager le personnel mais aussi de répondre aux besoins du SIVOM. Nous avons repris ici une délibération du conseil général.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté.

Avant de terminer la séance, je vous vous donner l'agenda des prochaines réunions. Le prochain comité syndical se tiendra le jeudi 23 octobre à 19h. Une conférence de presse relative à l'étude gérontologique aura lieu le 3 juillet à 11h30 à Quesnoy-sur-Deûle. Une seconde conférence de presse sera à prévoir à l'occasion de l'inauguration de la Maison de l'Emploi à Lambersart. Nous organiserons alors une table ronde pour expliquer l'intérêt de la création de cette maison et les différentes politiques qui seront menées grâce à elle.

Les Assises du SIVOM se tiendront le samedi 7 février 2009. Lors de ses Assises nous envisagerons les différentes politiques à mener sur le territoire du SIVOM et nous tâcherons définir un véritable projet de territoire notamment en matière d'emploi et d'insertion. Nous évoquerons également la question de l'évolution de l'EHPAD.

Y-a-t'il des interventions ? Non ? La séance est terminée. Je vous remercie de votre attention.